



Extrait du registre des décisions

Bureau du 08 février 2018

n° 004-18

Objet : RS - Contrat de bassin versant du lac du Bourget - Demande de subventions pour la mise en œuvre du programme pluriannuel d'entretien et de restauration des cours d'eau 2018/2019

- date de convocation le 02 février 2018
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-huit, le jeudi huit février à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 33

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Michel Dantin - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Josiane Beaud à Jean-Marc Léoutre - de Driss Bourida à Sylvie Koska - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Lionel Mithieux à Michel Dyen - de Pierre Perez à Xavier Dullin

• conseillers excusés : 14

Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Christiane Boisselon - Frédéric Bret - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Jean-Pierre Coendoz - Jean-Claude Davoine - Pierre Duperier - Jérôme Esquevin - Daniel Grosjean - Gérard Marcucci - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 08 février 2018

délibération n° 004-18

objet **RS - Contrat de bassin versant du lac du Bourget - Demande de subventions pour la mise en œuvre du programme pluriannuel d'entretien et de restauration des cours d'eau 2018/2019**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique, indique que, dans le cadre du Contrat de bassin versant du lac du Bourget, l'entretien et la restauration des cours d'eau du bassin chambérien sont réalisés soit en régie par la brigade bleue soit par des entreprises.

Pour réaliser l'entretien, la collectivité dispose d'un plan de gestion des boisements de berges qui, à partir d'un diagnostic de l'état des lieux de la végétation, définit précisément les objectifs poursuivis ainsi que la fréquence et le type d'entretien.

Les travaux d'entretien des cours d'eau entrent dans le cadre de l'application de l'article L.211-7 du code de l'environnement qui habilite les collectivités à entreprendre l'exécution de tous travaux présentant un caractère d'intérêt général et visant l'entretien d'un cours d'eau, en suivant la procédure prévue aux articles L.151-36 à L.151-40 du code rural.

Par ailleurs, les travaux d'entretien et de restauration des berges décrits dans le plan de gestion ont fait l'objet d'une enquête publique et ont été déclarés d'intérêt général par arrêté préfectoral du 24 mars 2006.

L'entretien 2018/2019 s'inscrit dans le cadre de cette déclaration d'intérêt général et de ce plan de gestion.

Les objectifs de gestion

a) Limitation des risques d'inondation et d'érosion

- Favoriser l'écoulement en limitant l'encombrement du lit et des berges et en gérant les embâcles.
- Limiter l'érosion en éliminant les arbres vieillissants ou penchés pouvant causer des détériorations sur des berges fragilisées ou des ouvrages existants.

b) Patrimoine naturel

- Maintien de la dynamique naturelle des cours d'eau par un entretien léger adapté à chaque situation (zone humide, ripisylve diversifiée, vie piscicole abondante, lutte contre les espèces invasives...).
- Diversification du boisement par la lutte contre les espèces envahissantes (robinier faux acacia, renouée du Japon...), la plantation d'espèces adaptées au milieu aquatique, le maintien des trois strates de végétation composant la ripisylve.
- Diversification du lit et des berges pour augmenter le potentiel d'accueil du milieu par la création de nouveaux habitats propices au développement de la vie aquatique (présence de bois morts, aménagements légers, végétation basse...).

Les types de travaux réalisés

- **Gestion sélective de la végétation des berges** : travaux de type forestier (abattage, élimination d'embâcles, éclaircissement du peuplement végétal...) et de plantation. Cette gestion sélective sera différenciée en fonction de l'état de la ripisylve et des objectifs fixés pour le tronçon. L'objectif est d'obtenir une ripisylve la plus diversifiée possible et la mieux adaptée au milieu aquatique et à son environnement.
- **Débroussaillage des pistes d'entretien** : le long des cours d'eau, entretien tous les ans afin de maintenir un cheminement ouvert, de fixer la limite du domaine public et d'éviter les zones de dépôts sauvages.

Trois types de secteurs

- Urbain (cours d'eau en agglomération avec un milieu complètement artificiel et homogène).
- Semi-urbain (cours d'eau en périphérie d'agglomération, alternance de zones urbaines et agricoles).
- Rural (cours d'eau en milieu agricole et forestier).

Interventions d'urgence

Travaux ponctuels non prévisibles sur des cours d'eau, suite à des perturbations (chute d'arbres, formation d'embâcles, érosion des berges, engravement du lit...), qui peuvent aller à l'encontre des objectifs du tronçon. Ce sont des interventions ponctuelles exécutées à l'échelle de la zone impactée.

Programme de gestion des cours d'eau

Objectifs de gestion	Secteurs concernés	Intervention programmée
Limitation des risques d'inondation et d'érosion (apport de bois vers l'aval, formation d'embâcles...).	Cours d'eau du périmètre de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et tronçons identifiés dans le plan de gestion	Abattage, recépage, élagage sélectif de la végétation. Démontage sélectif des embâcles.
Diversification de la ripisylve		
Augmentation de la biodiversité. Stabilisation de berges		Plantations. Génie végétal.
Lutte contre les espèces invasives		Ramassage des plantules de l'année, excavation des massifs. Fauches répétées des massifs installés.

Plan de financement prévisionnel pour 2018

Le coût du programme pour 2018 est estimé à 90 000 € TTC.

La participation du Département s'élève à 5 400 €. L'Agence de l'eau sera également sollicitée pour un montant estimatif de 15 000 €.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de gestion des cours d'eau et de protection contre les crues,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau les demandes de subventions,

Vu l'avis de la commission de la gestion des cours d'eau du 12 janvier 2018,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : sollicite du Département, de l'Agence de l'eau et de tout autre financeur potentiel les subventions les plus élevées possible pour la mise en œuvre du programme 2018/2019 d'entretien et de restauration des cours d'eau de l'agglomération,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à entreprendre toutes les démarches et signer les documents y afférents,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 004-18

Objet de l'acte : RS - Contrat de bassin versant du lac du Bourget - Demande de subventions pour la mise en œuvre du programme pluriannuel d'entretien et de restauration des cours d'eau 2018/2019

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 08 février 2018

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180208-lmc1H20576H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20576H1

Date de transmission en Préfecture : 15 février 2018

Date de réception en Préfecture : 15 février 2018